

Honoraires de transaction, de location, baux professionnels et/ou commerciaux

Terrain • Commercial • Industriel • Mixte

Honoraires maximum si charge acquéreur au mandat	10% HT du prix de cession, minimum facturé 4500 € HT
Honoraires maximum si charge vendeur au mandat	10% HT du prix de cession, minimum facturé 4500 € HT

Fonds de commerce • droit au bail • part de société

Honoraires maximum à la charge du cessionnaire	Assiette :	loyer HT/HC de la première période triennale augmenté de 10% du droit d'entrée
	Taux :	10 % HT de l'assiette, avec un minimum facturé de 4500 € HT

Baux dérogatoires aux statuts des baux commerciaux • baux saisonniers

Honoraires maximum de négociation à la charge du preneur	10% HT du loyer HT/NET avec un minimum de 1000 € HT
État des lieux	Par huissier de justice à la charge du bailleur

Concession de baux commerciaux • pas de porte baux professionnels • baux mixtes

Honoraires de négociation maximum à la charge du preneur	Assiette :	loyer HT/HC de la première période triennale augmenté de 10% du droit d'entrée
	Taux :	10 % HT de l'assiette, avec un minimum facturé de 4000 € HT
état des lieux	Par huissier de justice charge partagée bailleur/preneur	

Baux code civil hors habitation • garage/parking/box

Honoraires de négociation maximum à la charge du preneur	200 € HT
--	----------

Baux dérogatoires aux statuts des baux commerciaux

Honoraires de négociation maximum à la charge du preneur	10% HT du loyer HT/NET avec un minimum de 1000 € HT
--	---

« Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus. »

Les mandats de transaction sont obligatoires. La délivrance d'une note est obligatoire.

Grille tarifaire en vigueur au 23/10/2025

Tous les tarifs sont indiqués en Hors Taxe (HT) et sont assujettis à la TVA dont le taux en vigueur est de 20%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial et peuvent être différents du barème présenté, en charge et en montant.